

COMMISSION CONSULTATIVE - PHASE 2

DEPARTEMENT DE L'HERAULT ET DE L'AUDE

JEUDI 4 DECEMBRE - NARBONNE - 14H30 / 16H30

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

INTERVENANTS PRESENTS

- **MAILLES Thierry**, Préfecture de Narbonne, Sous-préfet
- **LUBRANO Stéphane**, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **MIS Sébastien**, Directeur adjoint de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **FESTOR Nathalie**, Responsable études Phase 2, SNCF Réseau
- **GIBBE Anne-Lise**, Responsable de la concertation, SNCF Réseau
- **BOUVIER Vincent**, Directeur des Grands Projets du Sud-Ouest / Gares Nouvelles LNMP, SNCF Gares et Connexions
- **QUEVREMONT Philippe**, Garant de la concertation, Commission Nationale du Débat Public

ELUS ET REPRESENTANTS PRESENTS

- **ARAMANGAU Alexis**, Commune de Fitou, Maire
- **BONHOMME Mireille**, Commune de Cuxac d'Aude, Adjointe au Maire au cadre de vie, à la démocratie participative et à la transition écologique
- **DEGAEFF Pierre**, Conseil Départemental de l'Aude, Chargé de mission infrastructures
- **DUPUY Gaelle**, Communauté de Commune La Domitienne, Responsable service aménagement
- **FERRY Gérard**, Commune de Roquefort-des-Corbières, Conseiller municipal
- **GATECEL Claire**, Région Occitanie, Conseillère régionale, représentante de Madame la Présidente
- **GUERRERE Bernard**, Commune de Lespignan, Adjoint au Maire aux travaux et à l'environnement
- **HERAIL Jean-Pierre**, Commune de Coursan, Adjoint au Maire
- **JUGE Ludovic**, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, Directeur général des services
- **LAURET Stéphane**, SCOT du Biterrois, Directeur
- **LEONARDELLI Julien**, Parlement européen, Député européen et membre de la commission Transports et Tourisme
- **MILHAU Didier**, Commune de Sigean, Maire Adjoint
- **MONIE Jean-Marie**, Commune de Moussan, Maire
- **MORLON Francis**, Conseil Départemental de l'Aude, Conseiller départemental du canton Narbonne 1
- **PINET Pascal**, Société de financement LNMP, Directeur général
- **PUJOL Michel**, Commune de La Palme, Adjoint

- **RAIOHO Gabriel**, Région Occitanie, Chargé de mission
- **RAMBAUD Patrice**, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, Chef de projet grands travaux
- **RAMONDOU Michel**, Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, Direction des grands projets
- **ROI Catherine**, Commune de Bages, Adjointe au Maire à l'aménagement et à l'environnement
- **ROUSSEL Eric**, Commune de Nissan-lez-Enserune, Conseiller municipal
- **SANDRAGNE Hélène**, Département de l'Aude, Présidente et Conseillère départementale du canton Narbonne 3
- **THERON Marie Christine**, Département de l'Aude, Conseillère départementale Corbières Méditerranée
- **TISSEYRE Georges**, Commune de Nissan-lez-Enserune, Conseiller municipal
- **VINCENDET Christian**, Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, Directeur du Département Aménagement et représentant de Monsieur le Maire

1. INTRODUCTION

Thierry Mailles, Sous-préfet de Narbonne, remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance en donnant la parole à **Stéphane Lubrano**.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP, présente l'ordre du jour de la commission consultative, articulé en trois parties :

1. Point d'actualité général sur le projet.
2. Point sur la démarche de dialogue territorial.
3. Présentation de la concertation préalable de la phase 2, qui aura lieu en 2026.

⌚ Consultez le support de présentation de la séance : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/sites/lnmp.com/files/2025-12/LNMP_CC%20Phase%202_CC11_04122025_v1_1.pdf

2. POINT D'ETAPE SUR LA PHASE 1 ET LA PHASE 2

Stéphane Lubrano présente le calendrier du projet.



Il fait ensuite un point d'actualité sur les deux phases du projet LNMP :

- L'état d'avancement de la phase 1.
- Les études en cours de la phase 2 :
 - o Études d'exploitation et de trafics.
 - o Études techniques.
 - o Études environnementales, paysagères et agricoles.
- Le dialogue territorial ;
- La concertation préalable relative à la phase 2 du projet.

3.LE DIALOGUE TERRITORIAL

Stéphane Lubrano présente la démarche de dialogue territorial engagée en amont de la concertation préalable. Il indique que cette démarche vise à reprendre contact avec les acteurs du territoire, à réexpliquer le projet et à exposer les raisons pour lesquelles les cofinanceurs ont souhaité questionner ses fonctionnalités. Le dialogue territorial a également pour objectif de recueillir les sensibilités locales et les expertises d'usage, afin d'identifier d'éventuels enjeux insuffisamment pris en compte.

Il détaille les enseignements des groupes de travail thématiques de mars 2025, présentés à l'ensemble des participants du dialogue territorial lors d'une réunion de restitution tenue le 23 septembre 2025.

Il indique enfin que deux ateliers d'approfondissement se tiendront le 11 décembre 2025 à Narbonne :

- Atelier 1 : les enjeux d'implantation d'un tunnel : géotechnique, enjeux karstiques et hydrogéologiques, impacts environnementaux, coûts, etc. ;
- Atelier 2 : les modalités de réalisation d'une gare nouvelle : phasage, financement et projet de territoire.

 Pour prendre connaissance des résultats de la démarche de dialogue territorial, consultez le compte-rendu de la réunion de restitution : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/sites/lmp.com/files/2025-10/V2_LNMP_DialogueTerritorial_R%20unionrestitution_CR.pdf

4. CONCERTATION PHASE 2

Stéphane Lubrano indique que les modalités de la concertation préalable relative à la phase 2 ont été élaborées en lien avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public, mais qu'elles devront être validées en commission de la CNDP le 4 février 2026. À ce stade, ces modalités ne sont donc pas encore définitives.

Philippe Quevremont expose le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP) et celui des garants dans la concertation relative à la phase 2 du projet LNMP. Il indique que la CNDP se réunira en début d'année 2026 pour valider les modalités de la concertation proposées par le maître d'ouvrage, en collaboration avec les garants.

Stéphane Lubrano présente ensuite les scénarios qui seront présentés à la concertation.

Concernant la mixité :

- Le projet de référence voyageurs ;
- La variante mixte « Tunnel sous les Corbières » ;
- La variante mixte « Corbières littoral ».

Concernant la desserte et les gares nouvelles :

- Le projet de référence avec deux gares nouvelles, à Béziers Est et Narbonne Ouest ;
- La variante 1 gare nouvelle à Nissan ;
- La variante 1 gare nouvelle à Narbonne Ouest, sans raccordement à Nissan ;
- La variante 1 gare nouvelle à Narbonne Ouest, avec raccordement à Nissan ;
- La variante 1 gare nouvelle à Béziers Est ;
- La variante 0 gare nouvelle.

Il expose ensuite le calendrier prévu pour la phase 2 qui pourrait varier selon les enseignements de la concertation. Il précise que si la solution voyageurs est retenue, les travaux porteront sur l'actualisation du tracé existant entre 2027 et 2028. Si une solution mixte est retenue, de nouvelles variantes de tracé devront être étudiées et présentées au territoire en concertation, également entre 2027 et 2028. Ces étapes conduiront à une enquête publique en 2030.

Il présente les principaux dispositifs envisagés pour la concertation :

- Des actions d'information à destination des élus et acteurs locaux en amont.
- Des outils d'information du grand public, notamment via le site internet du projet.
- Un dispositif d'annonce réglementaire de la concertation.
- Des réunions publiques, des réunions thématiques et des ateliers focus, répartis sur l'ensemble du territoire de la phase 2, soit 13 temps d'échanges au total.

Le dispositif est prévu entre le 7 avril et le 19 juin 2026, sous réserve de validation par la CNDP.

Enfin, il souligne l'importance du relais des acteurs locaux et invite chaque collectivité à transmettre à l'équipe projet les coordonnées d'un référent communication, afin de faciliter la

diffusion des informations pour le grand public et favoriser les contributions et les échanges tout au long de la concertation.

5.ECHANGES

Francis Morlon, Conseiller départemental du canton Narbonne 1, indique que les élus constituent les premiers relais de communication. Il souligne qu'ils sont invités de manière sectorisée aux commissions consultatives, mais pas au dialogue territorial, alors qu'ils auraient, selon lui, toute leur place dans ces échanges.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP précise que, pour le dialogue territorial, seuls les services de l'État, des collectivités territoriales et les syndicats, associations, chambres consulaires et agricoles, sont invités. Il indique que les comptes rendus et les présentations sont transmis aux participants et qu'il serait pertinent d'envisager une transmission également aux élus, bien que les comptes rendus soient publics et mis en ligne sur le site Internet du projet. Il ajoute que l'équipe projet reste à la disposition des élus pour présenter le projet ou intervenir en réunion, et répond systématiquement favorablement aux sollicitations.

Jean-Marie Monié, Maire de Moussan, souhaite insister sur le problème de l'eau et la difficulté liée à ce projet concernant la création d'un tunnel en milieu karstique.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP indique que ce risque est clairement identifié. Il précise qu'il s'agit d'une question qui fera l'objet d'études approfondies et que la possibilité de le traiter ou de le réduire sera examinée. Il souligne que ce sujet est particulièrement important pour la traversée des Corbières, dans le cas du tunnel évidemment mais également dans le projet de référence avec la gestion des déblais et remblais.

Sébastien Mis, directeur adjoint de la mission LNMP ajoute qu'un travail est en cours avec des bureaux d'experts et les acteurs du territoire pour partager les données existantes. Il précise que ce travail sera adossé à un travail de recherche scientifique, afin de faire progresser la connaissance sur ce sujet, actuellement peu documenté.

Thierry Mailles, Sous-préfet de Narbonne partage la préoccupation exprimée. Il indique qu'une mission interministérielle est prévue le 18 décembre sur le sujet des Corbières. Cette mission formulera plusieurs propositions, dont l'une pourra consister en une analyse approfondie des sous-sols, afin d'éclairer la question de la ressource en eau dans les Corbières. Il précise que cette démarche permettra d'obtenir des éclaircissements sur le fonctionnement des nappes, en s'appuyant sur plusieurs sources d'informations et sur les acteurs mobilisés localement.

Hélène Sandagné, Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, indique que, dans un contexte de finances contraintes, il est pertinent de mutualiser les études, notamment sur des problématiques fortes comme celle de l'eau. Cette approche permettrait aux différents acteurs de bénéficier des résultats tout en réalisant des économies d'argent public.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP confirme que c'est bien l'objectif. Il précise que le projet est financé par de l'argent public, et qu'il est donc logique que les Commission consultative Phase 2 – 4 décembre 2025 - Narbonne

progrès et les études profitent à tous. Il ajoute que, si le territoire peut en tirer un bénéfice supplémentaire en parallèle de l'infrastructure, c'est une démarche positive. L'objectif de co-construction vise précisément cet effet. Il souligne qu'il existe des exemples précis en phase 1 illustrant une très bonne coordination entre collectivités et maître d'ouvrage, telle que les mesures compensatoires.

Ludovic Juge, Directeur général des services du Grand Narbonne, souligne qu'un COPIL est prévu en octobre 2026, et que certaines études ne seront semble-t-il pas encore finalisées. Il demande donc sur quoi les élus se prononceront.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP répond que la majorité des études sont à l'heure actuelle finalisées. Il précise qu'elles seront achevées en vue de la concertation en avril. Le dossier de concertation intégrera l'ensemble des données nécessaires pour garantir la bonne information du public et des élus. Il ajoute que les scénarios présentés en séance n'évolueront plus : ce seront ceux présentés lors de la concertation.

Il précise qu'en COPIL, les partenaires seront amenés à se prononcer sur le scénario de fonctionnalité (mixité et gare nouvelle) qu'ils souhaitent retenir.

Philippe Quevremont, garant CNDP rappelle que les garants disposent d'un délai d'un mois pour établir leur bilan, et que le maître d'ouvrage dispose ensuite de deux mois pour présenter les enseignements tirés de la concertation. Un document sera alors publié.

Ludovic Juge, Directeur général des services du Grand Narbonne demande si ce choix se fera avec les données de coûts.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP confirme que les données de coûts seront disponibles. Il indique toutefois qu'elles ne peuvent pas être communiquées avant la concertation, car l'ensemble des parties prenantes doit disposer de la même information au même moment. Des fourchettes seront présentées lors de la concertation, et les partenaires co-financeurs pourront ensuite se prononcer en parfaite connaissance de cause. Il rappelle enfin que la mission du maître d'ouvrage est de fournir une information claire et impartiale afin que les habitants puissent se prononcer de manière éclairée.

Jean-Marie Monié, Maire de Moussan, indique qu'un agriculteur de sa commune part à la retraite et interroge sur la possibilité que ses terres soient rachetées rapidement dans le cadre du projet.

Stéphane Lubrano répond que si ces parcelles sont situées dans les emplacements réservés du PLU, le propriétaire est en droit de mettre SNCF Réseau en demeure de les acquérir.

Jean-Pierre HERAIL, adjoint au maire de Coursan, indique que la commune est sensible aux risques d'inondation et souhaite savoir si la perméabilité de l'ouvrage pourrait avoir un impact sur les inondations à Coursan.

Stéphane Lubrano, directeur de la mission LNMP précise que l'objectif est d'assurer une transparence hydraulique des ouvrages et de ne pas perturber la plaine inondable. Il indique que, sur le tracé de référence, en application de la réglementation

en vigueur, les ouvrages n'augmentent pas l'exhaussement du sol ce qui est un point important pour Coursan mais également pour Cuxac-d'Aude.

Il ajoute que ce sujet a été pris en compte et travaillé en détail dans le cadre du projet de référence, et qu'il sera traité de la même manière si la ligne venait à devenir mixte à la suite de la concertation. Sur ce sujet également les études pourront être partagées avec les collectivités.

Philippe Quevremont, garant CNDP, souhaite aborder le sujet du déroulement des réunions. Il souligne qu'il est important d'assurer une information descendante, mais que cette partie ne doit pas dépasser la moitié du temps de réunion. Il précise qu'il faut laisser de larges plages pour les questions du public et que les garants veilleront à ce point lors de la concertation. Il souhaite préciser également la place des élus dans ces réunions, en insistant sur leur présence nécessaire. Il rappelle que, lors des réunions publiques, les élus peuvent s'exprimer soit au début, dans le cadre de la première partie de présentation, soit pendant le temps d'échanges. Il demande que, dans ce cadre, le temps d'intervention des élus soit équivalent à celui des participants.

Pascal Pinet, Directeur général de la SLNMP, souligne que la ligne ne pourra fonctionner que si les deux phases sont réalisées, et rappelle que l'Europe est attentive aux aspects transfrontaliers ainsi qu'au respect du calendrier. Il précise que, dans les missions de la société publique de financement LNMP (SLNMP), un volet d'ingénierie existe. Il indique qu'une démarche a été lancée avec Eurosud Team pour mobiliser le monde économique et valoriser le projet comme un outil au service du territoire. Il mentionne qu'une étude est en cours sur l'attractivité de la desserte du territoire, avec un focus particulier sur Agde et Sète.

Il interroge ensuite sur le temps de parole accordé à tous pour présenter leurs arguments, en soulignant que les élus disposent généralement d'arguments spécifiques. Il demande s'il sera possible de constituer des cahiers d'acteurs lors de cette concertation.

Philippe Quevremont indique que, dans les modalités proposées, il est effectivement prévu des cahiers d'acteurs. Il précise qu'en complément, les collectivités susceptibles d'accueillir une gare (Grand Narbonne, Béziers Méditerranée Agglomération et la Communauté des communes de la Domitienne) pourront s'exprimer directement dans le dossier de concertation, afin d'expliquer le projet de territoire autour de chaque solution de gare.

2. CLOTURE

Stéphane LUBRANO, Directeur de la mission LNMP, demande s'il y a d'autres questions et propose de lever la séance. Il rappelle qu'il se tient disponible pour répondre aux questions et remercie les participants pour leur présence.